**Rhizome Partner**
Organisme de formation certifié Qualiopi
06 64 28 60 35 · contact@rhizomepartner.fr · www.rhizomepartner.fr

RHIZOME PARTNER · BILAN DE COMPÉTENCES

# Le bilan de compétences — déroulé

*Un accompagnement individuel, confidentiel et certifié Qualiopi*

## Qu'est-ce qu'un bilan de compétences ?

Le bilan de compétences vous permet d'analyser vos compétences professionnelles et personnelles, ainsi que vos aptitudes et vos motivations, afin de définir un projet professionnel — et, le cas échéant, un projet de formation. C'est un temps pour vous : faire le point, prendre du recul et décider de la suite en connaissance de cause.

## Le cadre légal et réglementaire

Le bilan de compétences est encadré par le Code du travail (articles L. 6313-4 et R. 6313-4 à R. 6313-8). Ce cadre vous garantit :

- **Votre consentement** — il ne peut être réalisé qu'avec votre accord ; un refus n'est ni une faute ni un motif de licenciement.
- **La confidentialité** — vous êtes le seul destinataire des résultats détaillés et du document de synthèse ; ils ne sont transmis à un tiers qu'avec votre accord écrit (secret professionnel, articles 226-13 et 226-14 du Code pénal).
- **La maîtrise de vos données** — les documents élaborés sont détruits au terme de l'action ; seul le document de synthèse peut être conservé un an, avec votre accord écrit.
- **Une durée encadrée** — la durée de l'accompagnement ne peut excéder 24 heures.

## Les trois phases (article R. 6313-4)

| Phase | Ce qui s'y passe |
|---|---|
| Phase préliminaire | Analyser votre demande et votre besoin, déterminer le format le mieux adapté, définir ensemble les modalités de l'accompagnement. |
| Phase d'investigation | Construire votre projet professionnel et en vérifier la pertinence, ou élaborer des alternatives — en explorant compétences, motivations et pistes concrètes. |
| Phase de conclusions | Vous approprier les résultats, recenser les conditions et moyens de réalisation du projet, prévoir ses principales étapes, dont un entretien de suivi. |

# Le déroulé chez Rhizome Partner

Un accompagnement 100 % individuel, mené par le Responsable de Rhizome Partner, sur une durée totale de 24 heures, réparties en 5 à 6 séances sur un à deux mois (rythme discontinu, adapté à votre disponibilité) :

| Étape | Durée |
|---|---|
| Entretien préalable d'information (gratuit et sans engagement) | 1 h |
| Phase préliminaire | 3 h |
| Phase d'investigation | 16 h |
| Phase de conclusions | 4 h |
| Entretien de suivi à 6 mois (offert) | 1 h |

*Soit 24 heures d'accompagnement, plus un entretien de suivi offert à six mois pour faire le point sur la mise en œuvre de votre projet.*

# Modalités pratiques

- **Modalités et délais d'accès** — après un premier entretien d'information ; l'entrée en bilan intervient généralement sous 2 à 3 semaines, selon vos disponibilités.
- **Format** — en présentiel ou à distance, sur des créneaux convenus ensemble.
- **Accessibilité** — Rhizome Partner étudie chaque situation de handicap pour adapter l'accompagnement. Référent handicap : Responsable de Rhizome Partner — contact@rhizomepartner.fr, 06 64 28 60 35.
- **Tarif** — 3 000 € HT.
- **Financement** — selon votre situation : plan de développement des compétences de l'employeur, dispositifs de la formation professionnelle, financement personnel. Contactez-nous pour étudier la solution adaptée (dont l'éligibilité au CPF).

# Confidentialité et document de synthèse

À l'issue du bilan, vous recevez un document de synthèse récapitulant les circonstances du bilan, vos compétences et aptitudes au regard de votre projet, et les principales étapes prévues pour le réaliser. Ce document vous appartient : il n'est communiqué à personne sans votre accord écrit.